

La compagnie a jugé bon de faire venir, pour la circonstance, toute une brigade de gendarmes.

Vraiment le besoin de la maréchaussée ne se faisait nullement sentir.

Toutes ces tracasseries, dont ils sont victimes, doivent prouver aux travailleurs de la mine combien il est nécessaire qu'ils s'unissent sous le drapeau syndical.

Sans conteste, les employeurs montreraient beaucoup moins d'arrogance si tous les mineurs se tenaient étroitement unis.

Le soir, une grande réunion a eu lieu dans la salle Cailliet, sous la présidence du citoyen Duc, assisté de citoyens Cuvellier et Dénaux.

Les citoyens Cadot et Lamendin ont prononcé un discours très applaudi.

A Hénin-Liétard

Selon la décision prise en réunion publique vendredi dernier et sur l'avis du conseil d'administration du syndicat, tous les mineurs se sont rendus à leur travail mercredi. A toutes les fosses le personnel est complet.

Quoique pour la première fois depuis cinq ans, ils soient entrés le 1er Mai dans leur enfer souterrain, les mineurs ont voulu monter à leurs exploiters que c'était contre leur gré qu'ils ne célébraient pas cette année comme les précédentes la fête des travailleurs.

Les mineurs qui ne logent pas dans les coronas ont tous arboré un drapeau à la fenêtre de leur habitation.

La Réunion publique

A 7 heures 1/2 du soir, une importante réunion publique a eu lieu dans la salle Lompret.

Le citoyen Paris, conseiller municipal, présidait, assisté des citoyens Fouquet et Lekeifs et Mathé Victor comme secrétaire.

Le drapeau de la section était au bureau.

Le président remercie tout d'abord l'assemblée de la nouvelle marque de sympathie qu'on lui donne en l'appelant à présider cette importante réunion. Il remercie ensuite les travailleurs de la mine d'être venus à leur réunion, et ceux qui prouvent à nos patrons que c'est à contre cœur qu'ils se sont rendus au travail.

Le citoyen Evrard après avoir à son tour remercié les travailleurs d'être venus en aussi grand nombre aborde l'ordre du jour qui comprend la loi de 8 heures, la loi sur les accidents, la loi sur les prud'hommes, la loi sur l'arbitrage obligatoire, la loi sur l'indépendance des délégués mineurs et celle sur les retraites ouvrières.

Disons tout de suite que le citoyen Evrard obtint une immense succès.

En énonçant la question des huit heures, il est amené à parler des sans-patrie. L'orateur proteste contre ce qualificatif qui nous est donné bien souvent par des individus qui ne nous connaissent pas comme patriotes, nous ne pouvons obtenir nationale cette réforme si nécessaire et si attendue par la classe ouvrière, il nous faut bien alors chercher à l'obtenir internationalement.

Les gouvernements anglais, allemands, belges et ceux de la République française ne nous ont-ils pas indiqués la route en se réunissant à Berlin pour des ententes internationales? (Salves d'applaudissements, cris de : Vive le Roi !)

Le citoyen Evrard aborde ensuite la loi sur les accidents. A ce sujet il fait, comme le citoyen Lamendin l'avait dit dans une réunion antérieure, allusion au cas du mineur Hornet de Lens, qui, quoique reconnu blessé par toutes les célébrités médicales de Lille, Arras, Béthune et Paris, fut repoussé par les médecins de Lens, sur l'ordre de la Compagnie.

L'orateur parle ensuite des prud'hommes mineurs. Il ne comprend pas, dit-il, qu'une classe si nombreuse que celle des ouvriers mineurs ne puisse pas être dotée de la même loi que les autres corporations.

Il plaide à ce sujet l'incapacité du juge-de-peace en matière de mines pour trancher les différends qui pourraient surgir entre patrons et ouvriers. (Applaudissements répétés).

Sur la question de l'arbitrage, de la loi sur l'indépendance des délégués mineurs et sur celle des caisses de retraites ouvrières, le citoyen Evrard obtint un vif succès.

L'ordre du jour suivant, proposé par le bureau, est acclamé à l'unanimité :

« Les ouvriers, réunis le 1er Mai 1900, salle Lompret, au nombre d'environ 1900, affirment au plus haut degré être partisans de la fête des travailleurs, et quoique n'ayant pas chômé cette année, ne voulant pas donner de nouvelles victimes à nos exploiters, ils réclament des pouvoirs pléniers, la loi sur l'arbitrage obligatoire et celle sur l'indépendance des délégués mineurs. »

En outre, ils remercient le citoyen Evrard de ses déclarations et l'engagent à aller porter les mêmes paroles dans toutes les sections du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais.

Ce fut aux cris de vive Evrard, vive le 1er Mai que cet ordre du jour fut voté.

La foule s'écula lentement et dans le plus grand ordre.

En passant notons que la ville d'Hénin-Liétard prend de l'importance. En outre de la police locale et de celle de la Compagnie des mines de Douvrain, on remarque dans la salle MM. Rodière, commissaire spécial à Lens, Moulet, commissaire spécial à Arras et Allard, commissaire de police à Hénin-Liétard et un gendarme dans la cour.

Ajoutons aussi que la brigade de gendarmerie de la ville avait été renforcée par des gendarmes à cheval, mais ils en ont été quittes pour leur déplacement.

La soirée a été fort animée. On s'amusa gaiement, on dansa jusque minuit passé dans le salon de M. Joseph Crépin et c'est en se donnant rendez-vous à l'an prochain que l'on se sépara.

A Carvin

Conformément aux décisions du syndicat, les ouvriers ont travaillé mercredi.

Le soir ils ont assisté en grand nombre à la réunion publique organisée par la section syndicale, dans la salle du Nouveau Monde.

Le citoyen Cordier a traité les questions qui intéressent directement les travailleurs de la mine. Son discours a été très applaudi.

A Avion

La fête du Travail a revêtu, cette année à Avion, un caractère imposant grâce au dévouement du citoyen Delcourt. Après une causerie sur le premier mai par le citoyen Brévar, un cortège nombreux s'est formé pour se rendre au cimetière. Plusieurs discours ont été prononcés, sur les tombes des citoyens Guilroy et Lemaire, par les citoyens Delcourt, Deferme et Brévar.

Ces discours ont produit sur les manifestants une profonde impression.

La journée s'est terminée joyeusement.

EN FRANCE

A Saint-Quentin

Le chômage a été général. Pas un tissage n'a fonctionné.

A dix heures du matin, a eu lieu, au Cirque, une réunion organisée par les syndicats et les groupes du Parti ouvrier. Quinze cents citoyens y assistaient. Le citoyen Alexandre Zevaës, membre du Conseil national du Parti ouvrier, a fait une conférence sur le 1er mai et la journée de huit heures.

La réunion a été levée aux cris de : Vive la Commune! Vive la Révolution sociale!

Après le vote à l'unanimité d'un ordre du jour acclamé les élus socialistes belges qui ont récemment défendu à la tribune du Parlement belge la Commune de Paris et unissant à ses acclamations les élus socialistes allemands en lutte contre l'autoritarisme de Guillaume.

A Troyes

Le Parti ouvrier avait organisé deux réunions publiques, qui furent très suivies. Le citoyen Péron, dans un long discours, vivement applaudi, expose les origines et le caractère de la manifestation du 1er Mai. M. Dutreix, député de Troyes a donné congé à ses ouvriers.

A Romilly

La fête du 1er Mai a été pleine d'entrain. Le Conseil municipal socialiste avait décoré la mairie de drapeaux rouges, qu'il a dû enlever, après une dépêche reçue de la sous-préfecture.

La citoyenne Aline Vilette, déléguée du Conseil national du Parti ouvrier a fait un discours conféré devant une foule énorme. Le soir, les rues sont très animées; les places de l'Eglise et de l'Hôtel-de-ville sont noires de monde.

La mairie et beaucoup de maisons particulières sont illuminées.

A Reims

Un millier de manifestants se sont réunis dans les promenades. A la réunion tenue dans la salle rémoise, sous la présidence d'honneur de Mirman, les citoyens Parasols, Viet, conseiller général, etc., ont fêtré le capital et la réaction.

A Carmaux

Tous les ateliers sont déserts. Les verriers et les mineurs, c'est-à-dire toute la population, chôment. Plusieurs brigades de gendarmerie sont arrivées hier soir. Un drapeau rouge dépourvu de hampe a été saisi dans un groupe de dix mineurs.

A Rive-de-Gier

Les ouvriers de la verrerie aux Verrières, au nombre de huit cents ont arrêté le travail à midi pour fêter le 1er Mai. De nombreuses réunions ont eu lieu dans toute la région.

A Ajaccio

Les ouvriers se sont réunis le matin à neuf heures, et drapeau en tête, se sont rendus chez le maire d'abord et chez le préfet ensuite, réclamant du travail.

A L'ÉTRANGER

A Madrid

La réunion socialiste du Jeu de Paume est terminée. Le nombre des assistants dépassait 2000. La réunion a été levée aux

cris de : Vive l'Union ouvrière! Vive la révolution sociale!

A Linarès les mineurs ont fêté avec entrain le 1er mai. Partout le calme est parfait.

A Genève

Le 1er mai s'est passé dans l'ordre le plus parfait. Plusieurs milliers de personnes assistaient à la fête, au cours de laquelle de superbes discours ont été prononcés. On a chanté la Marseillaise avec entrain. Des manifestations de sympathie se sont produites à l'adresse de la démocratie française. Tout en un mot, a été parfait dans la célébration de la fête du Travail.

A Zurich le cortège comprenait 40,000 manifestants; à Berne et à Bâle un million.

A Sophia

Les travailleurs bulgares tendent une main fraternelle aux travailleurs français, criant : « Vive le Premier Mai! Vive la nouvelle Internationale! »

En Italie

A Rome et à Milan les journaux n'ont pas paru. Dans la plupart des villes industrielles le travail est suspendu.

A Ancône tous les magasins ont été fermés. Les tramways et les fiacres n'ont pas fait le service.

En Roumanie

Les socialistes roumains ont eu pour le 1er mai, organisée une procession; mais le gouvernement l'a interdite.

L'année dernière 10,000 hommes avaient défilé drapeau rouge en tête, à travers toute la capitale.

Aussi, pour protester contre l'interdiction de cette manifestation, et fêter quand même la fête internationale, le parti socialiste a organisé un grand meeting en plein champs, aux portes de la ville.

NOS DÉPÊCHES DU JOUR ET DE LA SOIRÉE

LE PROCÈS PROUST-DEVILLE

Paris 2 mai. — Aujourd'hui ont passé devant la huitième chambre correctionnelle, présidée à cette occasion par M. Couturier, les employés des omnibus grévistes arrêtés il y a eu aujourd'hui huit jours, boulevard Magenta, place de la République et à la gare d'Est, lors des bagarres qui ont suivi la réunion tenue au Tivol-Vaux-Hall.

Le président du syndicat, Proust, et le secrétaire-général, Deville, ont été comparés dans les poursuites.

Les inculpés sont ainsi au nombre de sept : les citoyens Pettier, Fouillard, Pierrau, Evard, Proust et Deville, les cinq premiers poursuivis sous prétexte d'avoir détourné les chevaux des omnibus; Deville, pour avoir préconisé ce moyen. Quant au citoyen Proust, l'accusation revient contre lui l'accusation, non suivie d'effet, de provocation au meurtre.

De onze heures et demie les couloirs du Palais aux abords de la huitième chambre, étaient envahis par la foule des témoins à charge : ceux-ci sont les gardiens de la paix et les municipaux; et par ceux à décharge parmi lesquels les citoyens Coste, secrétaire de la compagnie des omnibus, Charles, membre du syndicat, Bricout, le nouveau président élu nombreux employés et amis des inculpés.

On chercha dans l'interrogatoire à charger, à l'aide de questions insinuateuses posées aux premiers inculpés, le moyen de charger Proust et Deville. Il fut absolument que le tribunal qui accuse les deux principaux membres du syndicat d'avoir engagé les grévistes à user de la violence à l'égard des rénaugés ait sa petite condamnation. Il s'agit maintenant, pour les magistrats de se mettre à la hauteur des sénateurs et justifier leur projet de loi.

Un incident caractéristique vient jeter le trouble parmi le tribunal.

Lorsque le président lit les dépositions du citoyen Evard, celui-ci déclare qu'elles ont été dictées par le juge d'instruction et augmentées, aggravées par son greffier.

Immédiatement Me Labori se saisit de cette déclaration et prie le président d'en prendre note.

Proust et Deville nient à leur tour avoir jamais engagé les grévistes à renverser les omnibus et à en faire descendre les voyageurs.

Mais qui importent les réponses des inculpés qui confondent l'accusation. L'ordre a été donné de sévir contre le syndicat. La police est aux ordres de la magistrature qui est aux ordres du plus réactionnaire des gouvernements.

Proust raconte les négociations successives engagées avec la Compagnie et que l'on connaît dans leur ensemble.

Ce qui nous a accablés à la grève, dit-il c'est le refus de la compagnie d'accepter l'arbitrage

sur toutes nos revendications. En réalité, nous ne la désirions pas.

D. — Eh bien! on vous reproche d'avoir, dans la réunion où la grève a été votée, prononcé des paroles très graves.

R. Je ne puis pas avoir dit ça.

D. Voici un compte rendu donné par le Temps, sur ce que vous avez dit : « Si un homme monte sur le siège, il faut qu'il en descende mort. »

R. Oh! je n'ai pas pu dire ça!

D. Ce qui paraît bien prouver que vous l'avez dit, c'est que vous avez ajouté tout de suite après, comprenant la gravité de votre parole : « Si je dis qu'il faut que l'homme qui monte sur le siège en descende mort, c'est parce que je suis convaincu qu'il n'y en aura aucun. »

Cependant devant le juge d'instruction vous n'avez pas contesté. Vous avez dit que vous ne vous rappelez plus exactement les paroles que vous avez prononcées, mais que si vous aviez dit ce qu'on vous reprochait, certainement les termes aient dépassé votre pensée. Et les détails mêmes que vous donnez prouvent bien qu'on ne s'est pas trompé sur le sens de vos paroles.

R. J'étais troublé quand j'ai comparu devant le juge d'instruction. Mais je proteste que je n'ai jamais conseillé la violence.

D. Et dans la réunion suivante, vous n'avez pas dit qu'il fallait renverser les omnibus, les mettre en compote? Les journaux des radicaux les plus divers ont une version identique.

R. Je proteste que je n'ai pas conseillé l'emploi de la violence. La similitude descriptives rendus par les journaux de ce qu'il s'est passé, n'est pas une preuve.

D. Il dit qu'il ne fallait pas que les omnibus marchent, mais je n'ai donné aucune instruction.

Vous, Deville, vous avez aussi assumé une grande responsabilité, en poussant à la grève et à la violence, de pauvres gens qui ont aujourd'hui perdu leur emploi.

D. Je n'ai jamais tenu un seul propos violent.

D. — Oh! vous êtes un homme prudent. Vous avez dit au juge d'instruction : « On ne peut pas encourager la violence. » Mais nous avons les déclarations des témoins, de quelques-uns de vos co-prévenus et les comptes rendus des journaux.

MM. Touny, commissaire de police, Debeury, inspecteur divisionnaire, et divers fonctionnaires ont été entendus pour donner des renseignements sur la bagarre qui s'est produite place de la République, après la réunion du Tivol-Vauxhall, et dans laquelle les co-prévenus de Proust et de Deville ont été arrêtés.

MM. Teissier, directeur de personnel de la compagnie, Coste, chef de bureau, expliquent, en réponse aux demandes de Proust, que la Compagnie n'a pas accepté l'arbitrage sur les points autres que ceux relatifs à l'exécution des conventions de 1891, c'est qu'il était impossible d'admettre qu'un arbitre eût qualifié pour trancher des questions financières comme celles touchant à l'augmentation des salaires.

Bricout, vice-président du syndicat, affirme que jamais il n'a été prononcé une parole violente du côté des membres du conseil du syndicat, et qu'avant le vote de la grève, Proust y était résolu et hostile.

Le dernier témoin, M. Chasle, secrétaire actuel du syndicat, n'a pas plus eu à dire qu'un seul mot de violence, du moins dans les réunions auxquelles il a assisté.

M. le président. — Diverses personnes en attribuent à Proust.

R. Je n'en sais rien ; mais en somme, on explique que des gens, à qui on est venu dire : « Vous pouvez monter sur le siège, à l'expiration en voyant ces donneurs de conseils monter sur le siège. »

M. le président. — Alors vous admettez la liberté pour vous et non pas pour les autres?

R. Je ne dis pas cela, j'explique seulement comment il peut y avoir exaspération.

Notons qu'il résulte des témoignages de MM. Touny et Debeury, qu'aucun agent n'avait été délégué par la préfecture de police pour assister à la réunion, où on ne devait être admis que sur la présentation d'une carte spéciale.

M. Fernand Labori et Santumier assistent Proust et Deville.

M. le substitut Courtin prononce son réquisitoire. Il estime que le tribunal peut se montrer indulgent pour les co-prévenus de Proust et de Deville, qui ont été excités par les déclarations violentes de la réunion du Tivol-Vauxhall.

Un incident se produit à ce sujet et la responsabilité des faits regrettables qui se sont produits. Le tribunal, pour ces derniers, ne doit pas avoir de ménagements.

Les condamnations

Après l'émouvant plaidoyer de l'avocat commis d'office pour défendre Proust, et celle plaidoyer de Me Santumier, en faveur de Deville, le tribunal délibère et revient avec le jugement suivant qui, certes, ne sera pas ratifié par les travailleurs conscients.

Proust est acquitté sur le chef des menaces de mort; mais est condamné à 6 mois de prison pour excitation à la grève.

Deville est également condamné à 6 mois de la même peine.

Depuis longtemps on n'avait vu un tribunal rendre une sentence plus sévère, plus disproportionnée avec les inculpés. Aussi le verdict a-t-il été accueilli par des murmures.

Les autres prévenus ont aussi été condamnés :

Peltier à 8 jours de prison, Hénard, à 45 jours, Guéreau à 16 jours, Poujille à 8 jours, Louis Pichat à 8 jours.

Les bourgeois peuvent être satisfaits, la Sacro-sainte liberté du travail est vengée.

LA CATASTROPHE DE BOUZEP

Epinal, 2 mai. — M. Dupuy-Dutemps, ministre des travaux publics, va consacrer sa journée à jeter les bases d'une organisation pour l'évaluation rapide des dommages et la répartition des fonds qui seront votés.

Il s'occupera également de la demande des bateliers du canal de l'Est, tendant à obtenir dix francs par jour jusqu'à la fin du chômage.

Il a mandat pour demain à Epinal le procureur général de Nancy ; il veut s'entendre avec lui sur l'enquête judiciaire chargée de déterminer les responsabilités de personnes, en sorte que si par suite par ailleurs l'enquête administrative.

Le ministre, accompagné par M. Boucher, député des Vosges, se rendra de nouveau demain sur le lieu de la catastrophe. Il partira le soir à sept heures et demie pour Paris.

M. Guillaud, directeur de la navigation, a quitté hier soir Epinal, rentrant à Paris.

Les grèves à Paris

Paris 2 mai. — Les casses de sucre de la raffinerie Lebaudy, se sont mises en grève.

Les grévistes allumettiers ont fait placarder aux quatre chemins des affiches annonçant la détermination prise par le syndicat conseillant la reprise du travail, et remerciaient la presse de son généreux concours.

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Le nouveau secrétaire perpétuel

Paris, 2 mai. — Aujourd'hui a eu lieu l'élection d'un secrétaire perpétuel, en remplacement de M. Camille Doucet, décédé.

1er tour : Boissier, 14 ; Mézières, 13 ; blancs, 2.

2e tour : Même résultat.

3e tour : M. G. Boissier est élu par 15 voix, contre 13 à M. Mézières et un bulletin blanc.

LE DUC D'ORLÉANS

Paris, 2 mai. — M. Dufeuille a reçu aujourd'hui une dépêche du duc d'Orléans, ainsi conçue :

« Je vais beaucoup mieux. »

D'autre part, on télégraphie à l'agence Havas :

Londres, 2 mai. — « La comtesse de Paris, la princesse Hélène, le duc d'Acoste, le prince Ferdinand et la princesse Isabelle s'embarqueront demain à Southampton pour Lisbonne. »

La comtesse de Paris sera de retour à Stowe house dans une quinzaine de jours. »

Séville, 2 mai. — La maladie du duc d'Orléans suit son cours normal.

Dépêches de la Nuit

L'EXPÉDITION DE MADAGASCAR

Alger, 2 mai. — Le vapeur « Douro » est parti ce soir pour Majunga, après avoir embarqué 147 voyageurs indigènes, un certain nombre de tirailleurs et des approvisionnements.

UN CYCLONE EN AMÉRIQUE

New-York, 2 mai. — Un terrible cyclone a passé sur l'Acosta, causant la mort de dix personnes.

Les dégâts matériels sont considérables.

LES ALLUMETTIERS DE BORDEAUX

Bordeaux, 2 mai. — Les grévistes allumettiers de Bègles ont décidé de reprendre le travail demain matin.

TERRIBLE ORAGE A ST-ETIENNE

Saint-Etienne, 2 mai. — Un orage épouvantable s'est abattu ce soir sur la ville. En quelques instants les rues ont été transformées en torrent : les caves et les sous-sols ont été inondés. Les travaux en cours d'exécution dans les égouts, ont été détruits.

Les matériaux des échafaudages ont été emportés. Les pertes sont considérables.

La circulation des tramways a été interrompue. Les égouts sont insuffisants pour l'écoulement des eaux qui, dans certains quartiers, ont défoncé les trottoirs, arrachant le pavage dans plusieurs rues. Les rez de chaussées et les caves sont inondés; les eaux montent à plus d'un mètre de hauteur dans les boutiques.

LES GRÈVES

A ROUBAIX GRÈVE D'UN JOUR

Les ouvriers du tissage Vernier-Delacour, rue du Pays, au nombre de 125, avaient cessé le travail hier matin, pour protester contre les agissements de deux ouvriers ayant travaillé le 1er Mai.

Après une réunion tenue à La Paix il a été décidé de reprendre le travail ce matin, comprenant que ce n'est pas pour quelques individus qu'il faut faire subir à une quantité d'ouvriers les ailes d'une grève.

Nous ne pouvons que féliciter les ouvriers tisserands de la maison Vernier de la décision qu'ils ont prise, d'autant plus que les manifestants du 4er mai ont été assez nombreux sans leur vouloir des Vrais travailleurs? de N. D. de l'Usine!

La grève du tissage Cattelain

Comme nous l'avons fait prévoir, la grève du tissage Vieux Cattelain pourrait bien, par l'entêtement du patron à ne vouloir faire droit aux légitimes et modiques réclamations des ouvriers, durer un certain temps.

Les grévistes, au nombre de 150, se sont réunis hier matin à 7 heures à la coopérative La Paix. Ils ont nommé une déléguée de quatre ouvriers qui sont allés immédiatement trouver leur employeur. Celui-ci a paru suspecter la bonfiance des délégués en leur disant qu'il ignorait s'ils traduisaient bien les réclamations des autres ouvriers.

Il a insisté pour que les ouvriers vinssent tous ensemble le trouver. Il aurait alors donné une réponse a-t-il déclaré.

Les délégués sont allés rapporter aux grévistes la proposition du patron. Naturellement les ouvriers n'y ont vu qu'un piège et ils ont décidé de faire comme auparavant, c'est-à-dire de nommer chaque jour une délégué.

Les grévistes à la Mairie

Puis, ils ont choisi parmi eux quatre tisserands pour se rendre à la Mairie et solliciter du citoyen Carrette, maire, la permission de quêter en ville.

Après le choix de ces quatre délégués, les grévistes se sont séparés pour se réunir de nouveau, ce matin à la « Paix ».

Voilà donc l'état de la grève du tissage Cattelain. Il a invité les délégués à recommander aux ouvriers en grève, la calme le plus absolu, ce qui ne peut que servir leur cause.

Ce matin, des mesures seront prises pour l'organisation des quêtes.

Nous faisons un appel à tous les travailleurs de Roubaix pour soutenir les grévistes du tissage Cattelain dans leurs justes revendications.

Les ouvriers doivent bien se pénétrer de cette idée : que la baisse des salaires dans une usine a toujours pour effet de se répercuter sur les autres usines, si les ouvriers de l'atelier où la réduction de salaire se produit, ne peuvent pas imposer leur volonté au patron et l'empêcher, par leur union, de diminuer leurs moyens d'existence.

C'est le cas actuellement. Il faut donc que dans le conflit soulevé entre M. Cattelain et ses ouvriers, ce soient ces derniers qui obtiennent gain de cause.

Pour cela la solidarité des travailleurs roubaixiens s'impose. Tous doivent donner de leur poche pour que la grève du tissage Cattelain se termine par une victoire ouvrière.

La grève de Tourcoing

La grève qui a éclaté, mercredi matin, dans l'installation de M. Henri Descamp, rue du Midi n'est pas encore terminée. Les rattachés et les balceurs, qui réclament, les premiers un salaire quotidien de 3 fr. 50, les seconds 1 fr. 25, n'ayant pas obtenu satisfaction, n'ont pas voulu reprendre le travail.

Hier, les grévistes ont eu deux entrevues avec le patron. Dans la première, le patron, après une grande discussion, a promis de donner une augmentation de 0 fr. 25 seulement. C'est peu, mais dans cette offre d'augmentation, on devine facilement que le patron cède sur un point.

Dans la seconde entrevue qui a eu lieu à une heure après-midi, M. Henri Descamp a cru devoir se permettre de dire à la délégué des ouvriers que le commissaire central lui avait remis une lettre dans laquelle ce dernier lui donnait l'assurance

FEUILLETON NUMÉRO 3

LE COMPTE de Monte-Cristo

PAR Alexandre DUMAS

II LE PÈRE ET LE FILS

— Oui, mon fils, en effet, dit le vieillard, c'est heureux.

— Aussi je veux que du premier argent que je toucherais vous ayez une petite maison, avec un jardin pour planter vos légumes, vos capucines et vos et vos chèvre-feuilles. Mais qu'avez-vous dit, père, on dirait que tu te trouves mal?

— Patience, patience ce ne sera rien.

— Et, les forces manquant au vieillard, il se renversa en arrière.

— Voyons, voyons! dit le jeune

homme, un verre de vin, mon père; cela vous ranimera; ou mettez-vous votre vin!

Non! merci, ne cherche pas; je n'en ai pas besoin, dit le vieillard essayant de retenir son fils.

— Si fait, si fait, père, indiquez-moi l'endroit.

— Et il ouvrit deux ou trois armoires.

— Inutile... dit le vieillard, il n'y a plus de vin.

— Comment, il n'y a plus de vin! dit en palissant à son tour Dantès, regardant alternativement les joues creuses et blêmes du vieillard et les armoires vides, comment, il n'y a plus de vin! auriez-vous manqué d'argent mon père?

— Je n'en ai manqué de rien puisque te voilà, dit le vieillard.

— Cependant, balbutia Dantès en essayant la sueur qui coulait de son front, cependant je vous avais laissé deux cents francs, il y a trois mois, en partant.

— Oui, oui, Edmond, c'est vrai; mais tu avais oublié en partant une petite dette chez le voisin Caderousse; il me l'a rappelée, en me disant que si je ne payais pas pour toi il irait se faire payer chez M. Morrel. Alors, tu comprends, de peur que cela te fit du tort...

— Eh bien?

— Eh bien! j'ai payé, moi.

— Mais, s'écria Dantès, c'était cent quarante francs que je devais à Caderousse!

— Oui, balbutia le vieillard.

— Et vous les avez donnés sur les

deux cents francs que je vous avais laissés?

Le vieillard fit un signe de tête.

— De sorte que vous avez vécu trois mois avec soixante francs! murmura le jeune homme.

— Tu sais combien il me faut peu de chose, dit le vieillard.

— Oh! mon Dieu, mon Dieu, pardonnez-moi! s'écria Edmond en se jetant à genoux devant le bonhomme.

— Que fais-tu donc?

— Oh! vous m'avez déchiré le cœur.

— Bah! te voilà, dit le vieillard en souriant; maintenant tout est oublié, car tout est bien.

— Oui, me voilà, dit le jeune homme, me voilà avec un bel avenir et un peu d'argent. Tenez, père, dit-il, prenez, et envoyez chercher tout de suite quelque chose.

Et il vida sur la table ses poches, qui contenaient une douzaine de pièces d'or, cinq ou six écus de cinq francs et de la menue monnaie.

Le visage du vieux Dantès s'épanouit.

— A qui cela? dit-il.

— Mais à moi!... à toi!... à nous!... Prends, achète des provisions, sois heureux, demain il y en aura d'autres.

— Doucement, doucement, dit le vieillard en souriant; avec ta permission, j'userai modérément de ta bourse; on croirait si on me voyait acheter trop de choses à la fois, que j'ai été obligé d'attendre ton retour pour les acheter.

— Fais comme tu voudras, mais, avant toutes choses, prends une servante, père; je ne veux plus que tu restes seul. J'ai du café de contrebande et d'excellent tabac dans un petit coffre de la cave, tu l'auras dès demain. Mais chut! quoi tu diras.

— C'est Caderousse qui aura appris ton arrivée, et qui vient sans doute te faire son compliment de bon retour.

— Bon, encore des lèvres qui disent une chose tandis que le cœur en pense une autre, murmura Edmond; mais, n'importe, c'est un voisin qui nous a rendu service autrefois, qu'il soit bienvenu.

En effet, au moment où Edmond achevait la phrase à voix basse, ou vit apparaître, encadrée par la porte du palier, la tête noire et barbue de Caderousse. C'était un homme de vingt-cinq à vingt-six ans; il tenait à sa main un morceau de drap, qu'en sa qualité de tailleur il s'appropriait à changer en un revers d'habit.

— Eh! te voilà donc revenu Edmond! dit-il avec un accent marseillais des plus prononcés et avec un large sourire qui découvrait ses dents blanches comme de l'ivoire.

— Comme vous voyez, voisin Caderousse, et prêt à vous être agréable en quelque chose que ce soit, répondit Dantès en dissimulant mal sa froideur sous cette offre de service.

— Merci, merci; heureusement, je n'ai besoin de rien, et ce sont même quelquefois les autres qui ont besoin de moi. Dantès fit un mouvement. Je

me te dis pas cela pour toi, garçon; je l'ai prêté de l'argent, tu me l'as rendu; cela se fait entre bons voisins, et nous sommes quittes.

— On n'est jamais quitté envers ceux qui nous ont obligés, dit Dantès, car lorsque l'on ne leur doit plus d'argent, on leur doit la reconnaissance.

— A quoi bon parler de cela! Ce qui est passé est passé. Parlons de ton heureux retour, garçon. J'étais donc allé comme cela sur le port pour ressortir du drap marron, lorsque je rencontrai l'amî Danglars.

— Toi, à Marseille?

— Eh oui, tout de même, me répondit-il.

— Je te croyais à Smyrne.

— J'y pourrais être, car j'en reviens.

— Et Edmond, où est-il donc, le petit?

— Mais chez son père, sans doute, répondit Danglars; et alors je suis venu, continua Caderousse, pour avoir le plaisir de serrer la main à un ami!

— Ce bon Caderousse, dit le vieillard, il nous aime tant.

— Certainement que je vous aime, et que je vous estime encore, attendu que les honnêtes gens sont rares! Mais il paraît que tu deviens riche, garçon? continua le tailleur en jetant un regard oblique sur la poignée d'or et d'argent que Dantès avait déposée sur la table.

Le jeune homme remarqua l'éclair de convoitise qui illumina les yeux noirs de son voisin.

— Eh! mon Dieu! dit-il, ça va

ment; cet argent n'est point à moi; j'ai manifesté au père la crainte qu'il n'eût manqué de quelque chose pendant mon absence, et pour me rassurer, il a vidé sa bourse sur la table. Alors père, continua Dantès, remettez cet argent dans votre tirelire; à moins que le voisin Caderousse n'en ait besoin à son tour, auquel cas il est bien à son service.

— Non pas, garçon, dit Caderousse, j'en ai besoin de rien, et Dieu merci, l'état nourrit son homme. Garde ton argent, garde; on n'en a jamais de trop; ce qui n'empêche pas que je ne sois obligé de ton offre comme si j'en profitais.

— C'était de bon cœur dit Dantès.

— Je n'en doute pas. Eh bien! te voilà donc au mieux avec M. Morrel! te calin que tu es.

— M. Morrel a toujours eu beaucoup de bonté pour moi, répondit Dantès.

— En ce cas, tu as tort de refuser son dîner.

— Comment refuser son dîner? répondit le vieux Dantès; il l'avait donc invité à dîner?

— Oui, mon père, reprit Edmond en souriant de l'étonnement que causait à son père l'excès de l'honneur, dont il était l'objet.

— Et pourquoi donc as-tu refusé, fils? demanda le vieillard.

— Pour revenir plus tôt près de vous, mon père, répondit le jeune homme; j'avais hâte de vous voir.

— C'est là l'unique contrainte de bon